INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 13 septembre 2022**

* La hausse sur laquelle les marchés actions européens ont débuté la semaine a vécu, annihilée par les mauvais chiffres de l'inflation aux Etats-Unis pour le mois d'août. Le CAC 40 a cédé 1,39% à 6 245,69 points. L'Euro Stoxx 50 a perdu 1,61% à 3 587,64 points. A Wall Street aussi, l'optimisme n'est plus de mise. Le Dow Jones baisse de 2,62% et le Nasdaq de 4,07%.
* Désormais, le scénario où la Fed pourrait procéder le 21 septembre prochain à une hausse de 100 points de base pour endiguer cette tendance haussière plus forte que prévu n'est plus aussi improbable. Dans le même temps, la probabilité associée à une hausse de 75 points a perdu du terrain auprès des mêmes analystes de marché, même si elle reste de loin l'option la plus favorisée.
* En réaction à cette mauvaise nouvelle sur les prix à la consommation, le Bund allemand à 10 ans et le Bon du Trésor à 10 ans ont pris respectivement 7 points de base et 8,1 points de base dans la perspective d'un nouveau resserrement de la politique monétaire de la Banque centrale américaine.
* En Europe, une nouvelle hausse de 75 points de base, qui ne semblait pas du tout acquise pour la prochaine réunion d'octobre avant la publication de ces mauvaises statistiques américaines, pourrait bien se concrétiser.
* Selon Joachim Nagel, président de la Bundesbank, cité par Auris Gestion dans une récente note d'analyse, "d'autres étapes significatives vont devoir être franchies". Il faut comprendre que malgré une éventuelle récession en Allemagne au second trimestre 2022 et pour l'Europe en 2023, la lutte contre l'inflation reste prioritaire.
* En Europe, la banque helvétique UBS s'est distinguée à la bourse de Zurich en "faisant un cadeau" à ses actionnaires : leur rémunération va augmenter.
* En hausse ce matin, l'euro a très rapidement repris le chemin de la parité après l'annonce d'une inflation plus forte que prévu aux Etats-Unis. La monnaie européenne perd 1,05% à 1,0015 dollar. L'inflation "core", soit hors alimentation et énergie, s'est établie 0,6% en août aux Etats-Unis contre un consensus de 0,3% après 0,3% en juillet. Sur un an, l'inflation "core" atteint 6,3%. Les économistes visaient 6,1% après 5,9% en juillet.

A à la suite de cette mauvaise surprise, les investisseurs attribuent une probabilité de 18% à une hausse de la Fed de 100 points de base le 21 septembre contre 0% le 1er septembre. Dans le même temps, la probabilité associée à une hausse de 75 points est passée de 91% à 82%.

* Le cours du soja progresse de 0,89% à 15 dollars le boisseau (soit 27,21 kg), au plus haut niveau depuis juin dernier. Lundi, Le ministère américain de l'Agriculture (USDA) a réduit ses prévisions 2022/2023 sur la production nationale et le rendement par acre. Il a abaissé son objectif de production à 4,378 milliards de boisseaux, soit une réduction de 152 millions de boisseaux. Le rendement prévu du soja américain est désormais de 50,5 boisseaux par acre, soit une baisse de 1,4 boisseau par rapport aux prévisions d'août, selon le rapport de l'USDA.
* En Allemagne, l'inflation au mois d'août en données harmonisées à l'échelle européenne (IPCH) est confirmée à 0,4% après 0,8% en juillet. Sur un an, l'inflation ressort à 8,8% conformément à la première estimation après 8,5% en juillet.

**SOCIETES**

* Côté valeurs, avant que ce coup de froid venu des Etats-Unis ne refroidisse les investisseurs, la journée a été marquée à Paris par la bonne performance de Séché Environnement. L'action est cependant parvenue à se maintenir en territoire positif.
* A contrario, les valeurs technologiques, dont Dassault Systèmes et STMicroelectronics, ont souffert des tension sur le marché des taux.
* Le groupe français Schneider Electric, dont l'action a perdu 2,33% à 126,58 euros, serait proche d'un accord pour racheter les quelque 41% du capital d'Aveva qu'il ne détient pas encore, pour environ 3,5 milliards de livres (4,04 milliards d'euros), selon Sky News. L'entreprise tricolore devra clarifier sa position avant le 21 septembre.

Un accord serait donc sur le point d'être conclu. D'après la chaîne de télévision britannique, les conseils d'administration des deux sociétés discutent d'un prix de plus de 30 livres par action Aveva. Ce qui valoriserait le groupe britannique autour de 9 milliards de livres (10,4 milliards d'euros).

" Schneider avait confirmé fin août étudier un rachat des minoritaires d'Aveva. Une opération qui nous semblait à l'avance, Aveva voyant sa croissance et sa rentabilité temporairement pénalisée par l'accélération de sa migration vers le SaaS et l'abonnement», indique Invest Securities.

En vertu de la législation britannique sur les fusions et acquisitions, Schneider devra déclarer s'il a ou non l'intention de soumettre une offre au plus tard le 21 septembre prochain, à 16h00 GMT.

Déjà filiale de Schneider Electric depuis 2018, Aveva avait notamment racheté l'américain Osisoft fin 2020, pour la somme de 5 milliards de dollars (4,2 milliards d'euros).

* Le titre Séché Environnement a progressé en bourse de 3,10% à 83,20 euros. Il bénéficie du relèvement des perspectives de croissance et de rentabilité opérationnelle pour 2022 annoncé par le spécialiste du traitement et de la valorisation de tous les types de déchets. Au premier semestre, le résultat net part du groupe a enregistré une forte hausse (+ 86,7%) et s'inscrit à 25,2 millions d'euros soit 5,9% du chiffre d'affaires contributif, contre 13,5 millions d'euros au 30 juin 2021, soit 3,8% du chiffre d'affaires contributif.

Invest Securities a salué ces bons résultats en soulignant que la solide performance du groupe était portée par "les acquisitions (Spill Tech et Séché Assainissement) et par une accélération de la croissance organique, tant en France qu'à l'international, du fait de volumes soutenus et de prix bien orientés."

* Alstom (-4,46 % à 21 euros) a étendu ses capacités de production en Afrique du Sud grâce à l'acquisition d'actifs pour la fabrication de carrosseries de voitures auprès de TMH Africa. Alstom s'approvisionnait en carrosseries de voitures pour son projet de locomotive électrique Traxx auprès de Transnet avant que l'entreprise ne soit placée en redressement judiciaire.Grâce à cette acquisition, Alstom a intégré les 105 employés et conserve ainsi l'expertise dans le pays.

La fabrication locale de coques de carrosserie représente une étape clé dans la mesure où Alstom développe son portefeuille de produits et étend son empreinte géographique en Afrique australe.

"Le fait de conserver les compétences et les connaissances nécessaires à la production locale de carrosseries de locomotives s'inscrit dans notre stratégie de croissance à long terme, qui consiste à proposer des solutions de fret de pointe au reste du marché d'Afrique australe. Notre portefeuille de locomotives est le plus large du secteur et couvre la plupart des marchés électriques et hybrides dans le monde", a déclaré Bernard Peille, directeur général d'Alstom Afrique australe.

Pour mémoire, Alstom est l'actionnaire majoritaire de quatre joint-ventures en Afrique du Sud : Alstom Ubunye, Gibela Rail, Bombardier Transportation SA et Bombela Maintenance.

* La tonnellerie est un savoir-faire français recherché et envié dans le monde entier. L'activité de TFF Group au premier trimestre de son exercice décalé le confirme une nouvelle fois. Le bourguignon, premier tonnelier mondial, a réalisé sur la période de trois mois close fin juillet un chiffre d'affaires à 109,3 millions d'euros, en croissance de 66,6% à taux de change courants et de 48,6% à taux de change et périmètre constants. Les investisseurs apprécient : le titre a gagné 1,69% à 36,10 euros.

Le fabricant de tonneaux pour l'élevage du vin et de l'alcool (bourbon et scotch whisky) affiche une belle performance sur ses deux pôles d'activité pour débuter un exercice attendu en forte croissance. Les ventes du pôle Vins ont atteint 55,4 millions, en hausse de 64,1%. A taux de change et périmètre constants, la croissance s'élève à 45,9%. Les ventes du pôle Alcools ressortent à 53,9 millions, en hausse de 69,2%. A taux de change et périmètre constants, la croissance atteint 51,3%.

Malgré les incertitudes d'ordre économique, géopolitique, monétaire et l’environnement inflationniste qui caractérisent cette période, TFF Group reste serein quant à la réalisation de ses objectifs annuels d'activité (chiffre d'affaires supérieur à 360 millions d'euros) et l'amélioration de sa rentabilité.

TFF Group poursuit sa stratégie de croissance rentable fondée sur des métiers à forte valeur ajoutée et des savoir-faire maîtrisés avec un modèle économique bien équilibré entre le marché du vin et celui des alcools.

* Un cabinet d'avocats représentant des éditeurs de presse prévoit de déposer deux plaintes, l'une au Royaume-Uni et l'autre aux Pays-Bas, visant les pratiques de Google en matière publicitaire, ce qui pourrait exposer le groupe à des sanctions d'un montant susceptible d'atteindre 25 milliards d'euros.

La plainte prévue auprès de la Competition Appeal Tribunal (Tribunal d'appel de la concurrence) au Royaume-Uni vise une indemnité pour tous les éditeurs de sites internet diffusant des bannières publicitaires, y compris la presse traditionnelle.

Aux Pays-Bas, la plainte prévue concerne uniquement les éditeurs ayant été affectés par les pratiques de Google.

"Il est temps que Google assume ses responsabilités et répare les dommages qu'il a causés à cet important secteur. C'est la raison pour laquelle nous annonçons aujourd'hui ces actions dans deux juridictions pour obtenir une compensation pour les éditeurs présents dans l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni", a déclaré dans un communiqué Damien Geradin du cabinet d'avocats Geradin Partners.

Google a critiqué cette initiative, assurant travailler de manière constructive avec les éditeurs de presse en Europe.

"Cette action en justice est spéculative et opportuniste. Lorsque nous recevrons la plainte, nous la combattrons vigoureusement", a déclaré un porte-parole du moteur de recherche sur internet.

**ANALYSES**

* Nous entendons dire depuis quelques semaines que l'abondance est désormais derrière nous. Bien que ce discours s'inscrive d'abord dans la continuité des difficultés énergétiques actuelles, certains commentateurs et intellectuels y voient une preuve supplémentaire des limites de notre modèle de société. Que devons-nous vraiment entendre par « fin de l'abondance » ?

A priori, l'abondance renvoie à l'idée d'excès relativement aux besoins. Mais alors quels sont nos besoins, et donc nos excès ? Est-ce que cela ne concerne que les piscines, les maisons individuelles, voire les sapins de Noël ? Ou bien devons-nous aussi nous attaquer à la santé, aux libertés de déplacement et à la culture (rappelons que la production d'un film n'est que rarement « sobre ») dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans un modèle productiviste ?

Cette question n'est pas triviale car contrairement à ce que l'on peut croire, nombre de biens et services que nous considérons désormais évidents et nécessaires au quotidien ne pourraient assouvir nos besoins sans un processus de production industriel (les médicaments par exemple).

Pour autant, admettons que nous soyons capables de définir collectivement nos véritables besoins, plusieurs écueils entachent ce contre-projet de société qu'est la décroissance pour elle-même. Tout d'abord, réduire la production (et donc les revenus), c'est aussi réduire nos dépenses en matière de R&D, d'où une moindre amélioration de notre technologie énergétique. Bien que certains partisans de la décroissance affirment que la technologie demeure la cause et non la solution de nos problèmes climatiques, il est utile de rappeler que la raison d’être du progrès technique est justement de faire plus avec moins (d'où la croissance).

C'est pourquoi, orienté vers la réduction de l'impact environnemental de la production (à partir par exemple d'une taxe carbone), le développement technologique reste un atout. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on observe un véritable découplage entre émissions de CO2 et croissance du PIB depuis quinze ans dans les pays développés (et ce, malgré la prise en compte des rejets de CO2 importés).

Ensuite, le coût économique et social d'un tel projet serait gigantesque et ne serait certainement pas sans conséquence sur la stabilité politique de nos nations. Les partisans de la table rase oublient alors qu'en l'absence de progrès technologique, une décroissance efficace doit, a minima, entraîner une division par cinq de notre niveau de vie pour atteindre la neutralité carbone (et il ne suffit pas de prendre aux riches pour cela). Ceci risque alors de porter atteinte à nombre de besoins sanitaires, culturels et sociaux fondamentaux.

Enfin, une telle stratégie ne tient pas compte du choix des autres nations. De fait, la décroissance nous amène à considérer que nous serions encore maîtres de notre destin climatique. Pourtant, eu égard au poids économique de l'Europe (18 % du PIB mondial, soit autant que la Chine) et à la nécessité de réduire les rejets mondiaux de CO2 de 80 %, notre seul sacrifice ne saurait suffire.

Certes, on ne peut refuser la décroissance au seul motif que nos voisins ne seraient pas vertueux. Mais cet argument moralement louable n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît. Après tout, notre pouvoir politique vient aussi de notre puissance économique. Pouvons-nous espérer influencer les choix de la Chine si nous perdons notre statut de leader en matière d'innovation ? De même, toute action coercitive disparaît si l'accès au marché européen n'a plus d'intérêt. Devant la montée en puissance de la Chine et de son idéologie, voulons-nous vraiment nous éclipser et laisser libre cours à son projet de société antilibéral et antidémocratique ?

Ainsi, la sobriété, bien que nécessaire, ne doit pas automatiquement signifier la fin du progrès technique et de la croissance, sans quoi, nous risquons de perdre sur tous les tableaux.

**L’AGENDA DU 14 septembre 2022**

**11h00 en zone euro**
Production industrielle pour le mois de juillet

**14h30 aux Etats-Unis**
Prix à la production pour le mois d'août

**16h30 aux Etats-Unis**
Stocks hebdomadaires de pétrole